

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 19/06/2024 - 76644 - 2007 B 16677 - 499 389 906 - 1001 FENETRES

1001 FENETRES

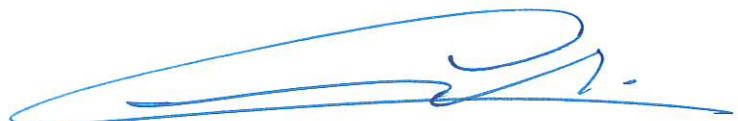
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 €

Siège social : 71, rue Condorcet
75009 PARIS

499 389 906 R.C.S. PARIS

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Certifié conforme
Le Président
Thibault DROUARD



Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>1001 FENETRES</u>		1 2			
Adresse de l'entreprise	<u>71 RUE DE CONDORCET 75009 PARIS</u>	Durée de l'exercice précédent * <u>1 2 </u>			
Numéro SIRET *	4 9 9 3 8 9 9 0 6 0 0 0 2 9	Néant <input type="checkbox"/>			
		Exercice N clos le, <u>13 1 2 2 0 2 3 </u>			
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)	AA				
Frais d'établissement *	AB	AC			
Frais de développement *	CX	CQ			
Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
Fonds commercial (I)	AH	AI			
Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
Terrains	AN	AO			
Constructions	AP	AQ			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
Autres immobilisations corporelles	AT	129 155 AU 119 579 9 577			
Immobilisations en cours	AV	AW			
Avances et acomptes	AX	AY			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
Autres participations	CU	CV			
Créances rattachées à des participations	BB	BC			
Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières *	BH	BI 4 953 4 953			
TOTAL (II)		BJ 134 108 BK 119 579 14 529			
Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
En cours de production de biens	BN	BO			
En cours de production de services	BP	BQ			
Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
Marchandises	BT	BU 37 047 37 047			
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY 172 177 172 177			
Autres créances (3)	BZ	CA 168 682 168 682			
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE 900 900			
Disponibilités	CF	CG 365 726 365 726			
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI 3 171 3 171			
TOTAL (III)		CJ 747 703 CK 747 703			
Frais d'émission d'emprunt à étailler (IV)	CW				
Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO 881 811 1A 119 579 762 232			
Renvois : (I) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise		1001 FENETRES	Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....)	8 000	DA 8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC)
	Réserve légale (3)		DD 800
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF)
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG)
	Report à nouveau		DH 58 347
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI 113 550
	Subventions d'investissement		DJ
Autres fonds propres	Provisions réglementées *		DK
		TOTAL (I)	DL 180 697
	Produit des émissions de titres participatifs		DM
Provisions pour risques et charges	Avances conditionnées		DN
		TOTAL (II)	DO
	Provisions pour risques		DP
DETTE (4)	Provisions pour charges		DQ
		TOTAL (III)	DR
	Emprunts obligataires convertibles		DS
	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 99 879
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV 351
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW 140 815
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 259 006
	Dettes fiscales et sociales		DY 70 743
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ
Compte régul.	Autres dettes		EA 10 741
	Produits constatés d'avance (4)		EB
		TOTAL (IV)	EC 581 535
	Ecarts de conversion passif *		ED (V)
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 762 232
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}		IC ID IE
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG 524 555
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH 2 828

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		1001 FENETRES						Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants		M2	KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		M3	KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	9 724	KW	KX		
		Matériel de transport *				KY	103 213	KZ	LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	12 631	LC	LD	3 588		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	125 568	LO		LP 3 588		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	4 953	1U		1V		
	TOTAL IV				LQ	4 953	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	130 520	ØH		ØJ	3 588		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	1	CØ	DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	LW		IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets et aménagements divers	IS		MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML		
	Autres	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	9 724	MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	103 213	MR		
	corporées	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	16 219	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	129 155	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW		
	Autres participations		IO		OX		OY		OZ		
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	4 953	2G		
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	4 953	2H		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK		OL	134 108	OM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 1001 FENETRES

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)] 6	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5		
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<input type="text"/>
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	<input type="text"/>
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	<input type="text"/>

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 1001 FENETRES

Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMobilisations AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développements				CY		EL		EM		EN				
Fonds commercial				RE		RF		RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles				PE		PF		PG		PH				
TOTAL I				RK		RM		RN		RO				
Terrains				PI		PI		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU				
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA		QB		QC				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD	6 973	QE	1 025	QF		QG	7 998			
	Matériel de transport			QH	89 637	QI	9 104	QJ		QK	98 742			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	11 955	QM	884	QN		QO	12 839			
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT				
TOTAL II				QU	108 566	QV	11 013	QW		QX	119 579			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN	108 566	ØP	11 013	ØQ		ØR	119 579			

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
Sur sol propre	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
Sur sol d'autrui	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. gales, agenc et am. des const.	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Inst. techniques mat. et outillage	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
Inst. gales, agenc am. divers	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
Matériel de transport	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
Mat. bureau et inform. mobilier	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
Emballages récup. et divers	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non vendu (NP + NQ + NR)	NW			Total général non vendu (NS + NT + NU)	NY		Total général non vendu (NW - NY)	NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 1001 FENETRES				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
Provisions pour risques et charges	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions*	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)* 	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		
	– financières				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^e du C.G.I.	– exceptionnelles				
					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : 1001 FENETRES		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT	4 953	UV		UW 4 953	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	172 177		172 177		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * antérieurement constituée *) UO)		Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	168 528		168 528		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Divers		VP					
	Groupe et associés (2)		VC					
RENOVIS	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	154		154		
	Charges constatées d'avance		VS	3 171		3 171		
	TOTaux		VT	348 982	VU	344 030	VV 4 953	
	(1) Montant des (2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
		TOTaux	VF					
CADRE B ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	2 828		2 828		
	à plus d'1 an à l'origine		VH	97 051		40 071	56 980	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	259 006		259 006			
Personnel et comptes rattachés		8C	2 722		2 722			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	40 913		40 913			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	10 799		10 799		
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	13 173		13 173		
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 135		3 135		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	351		351			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	10 741		10 741			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTaux		VY	440 720	VZ	383 740	56 980		
RENOVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	45 279	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

1001 FENETRES

Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 Euros

Siège social : 71, rue Condorcet

75009 PARIS

499 389 906 R.C.S PARIS

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

(Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 11 juin 2024)

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 113.550 Euros augmenté du report à nouveau antérieur de 58.347 Euros

soit ensemble 171.897 Euros

de la manière suivante :

♦ au Report à Nouveau 59.897 Euros

♦ le solde, soit 112.000 Euros

étant distribué aux Actionnaires à raison d'un dividende de 140 Euros par action.

Ce dividende pourra être mis en paiement à compter de l'issue de l'Assemblée.

A cet égard, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de ce que :

- les dividendes et distributions assimilées perçus, par des personnes physiques domiciliées en France, sont obligatoirement soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8% prévu au I.-1. de l'article 117 quater du CGI, ainsi qu'aux prélèvements sociaux de 17,2%, soit un total de prélèvements de 30,00% ;
- ces prélèvements sont déclarés et acquittés par la société distributrice, au plus tard le 15 du mois suivant celui au cours duquel les dividendes sont payés (l'inscription du dividende au crédit du compte courant d'associé valant paiement) ;
- à défaut d'option expresse et irrévocable du contribuable pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu à l'occasion de l'établissement de la déclaration des revenus, l'impôt sur le revenu est définitivement liquidé sur une base égale au dividende brut, sans abattement, par application du prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% prévu à l'article 200 A du CGI, sous déduction du PFNL acquitté par la société distributrice ;
- il est précisé, à cet égard, qu'en cas d'option pour l'imposition au barème progressif, celle-ci est globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du PFU ;
- en cas d'option pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, conformément aux dispositions fiscales en vigueur et à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, et pour les seules personnes physiques résidentes fiscales en France ayant opté, ce dividende sera éligible en totalité à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts ;
- toujours pour les cas d'option susvisés pour l'imposition au barème progressif, l'abattement de 40% susvisé est applicable sur le montant du dividende brut perçu et une fraction de la CSG, acquittée lors de la perception du revenu, est déductible des revenus à hauteur de 6,8% ; le PFNL acquitté par la société distributrice est ensuite imputé sur l'impôt sur le revenu, l'excédent étant restitué ;



- toujours pour les cas d'option susvisés pour l'imposition au barème progressif, dans l'état actuel de la répartition du capital social, la totalité des 112.000 Euros de dividendes distribués aux 800 actions détenues par les Actionnaires personnes physiques résidents fiscaux en France ayant opté pourront, bénéficier de l'abattement de 40%, soit un abattement global théorique de 44.800 Euros et un abattement de 56 Euros par action;
- les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros, pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs, ou 75.000 euros, pour les contribuables soumis à imposition commune, peuvent demander à être dispensés du PFNL. La demande de dispense doit être formulée au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède celle du versement.

En outre, et conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle prend acte de ce qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE GLOBAL	DIVIDENDE PAR ACTION	MONTANT ELIGIBLE A L'ABATTEMENT DE 40,00% (ART. 158-3 CGI) ⁽¹⁾
2020	114.800 € ⁽³⁾	143,50 €	143,50 €
2021	35.000 € ⁽⁴⁾	43,75 €	43,75 €
2022	80.000 €	100,00 €	100,00 €

(1) Abattement de 40% ouvert aux seuls dividendes distribués à des personnes physiques résidentes fiscales en France

(2) Distribution de réserves décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mars 2021

(3) Distribution de réserves décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 février 2022

(4) Distribution de réserves décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 septembre 2022

DECISION DE L'ASSEMBLEE

Affectation du résultat adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président
Thibault DROUARD

